

A l'abri de Turquoise, le gouvernement génocidaire du Rwanda s'échappe pour poursuivre la « résistance »

Guillaume Ancel

1er mars 2019

Dans les derniers jours du massacre des Tutsi, le gouvernement génocidaire du Rwanda, chassé par les soldats du FPR, se replie dans la « zone humanitaire sûre » établie par la France dans le sud-ouest du pays, avant de se réinstaller au Zaïre pour continuer son « combat ».

Les deux-tiers du gouvernement génocidaire se réfugient dans la zone Turquoise

C'est cette trajectoire consternante du gouvernement génocidaire que vient de récapituler Jacques Morel. Cette histoire raconte la duplicité de Paris avec Turquoise, son opération « humanitaire ». On peut y lire le soutien que l'Elysée n'a jamais cessé d'apporter au gouvernement intérimaire rwandais, les derniers génocidaires du XXème siècle qui se sont échappés grâce à leurs amis français.

France24 a diffusé un reportage édifiant sur le sujet, qui annonce un documentaire plus long sur le rôle de la France, ou plutôt sur le rôle d'une poignée de décideurs dans le génocide des Tutsi au Rwanda.

Il est intéressant de noter la ré-

action du général Jean-Claude Lafourcade, qui a commandé cette « brillante » opération Turquoise et qui, armé d'une dramatique capacité à tout oublier, tente d'échapper à sa responsabilité en minimisant autant que possible la gravité des faits.

Pourtant, contrairement à ce qu'il affirme dans sa mal-nommée « exigence de vérité », ce ne sont pas « deux ministres subalternes et sans influence qui sont passés d'eux-mêmes au Zaïre » mais bien les deux-tiers du gouvernement intérimaire rwandais (13 ministres sur 19), parmi lesquels leur président, qui se sont réfugiés pendant presque une semaine à Cyangugu, dans la zone « protégée » par l'opération militaire française Turquoise.

Ces ministres tentèrent de reconstituer le gouvernement intérimaire qui menait le génocide des Tutsi et ils furent exfiltrés par l'armée française vers le Zaïre. Les premiers sont arrivés le 14 juillet 1994, les derniers quittèrent Cyangugu pour Bukavu au Zaïre le 19 juillet. Tout le monde comprendra que ce n'est sûrement pas Lafourcade qui en a décidé ainsi.

La protection de l'Elysée

Le 15 juillet, apprenant la reconstitution du gouvernement intérimaire à Cyangugu, Yannick Gérard, ambassadeur français détaché auprès de l'opération Turquoise, écrit à Paris : « dans la mesure où nous savons que les autorités portent une lourde responsabilité dans le génocide, nous n'avons pas d'autre choix, quelles que soient les difficultés, que de les arrêter ou de les mettre immédiatement en résidence surveillée, en attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se prononcent sur leur cas ».

Cette vision semble l'emporter au ministère des Affaires étrangères, où un porte-parole fait savoir à la presse, à propos des membres du gouvernement intérimaire rwandais qui rentraient dans la zone humanitaire protégée par l'opération Turquoise, que « s'ils viennent à nous et que nous en sommes informés, nous les internons ».

Mais encore une fois, c'est l'Elysée qui va imposer sa politique délirante de soutien jusqu'au-boutiste à nos « amis » les génocidaires.

Et encore une fois c'est Hubert Védrine, secrétaire général de l'Elysée, l'homme qui ne doute de rien qui va se charger d'appliquer les directives présidentielles. Il a noté en regard de la dépêche de l'agence Reuter sur la volonté d'internement du gouvernement génocidaire : « Lecture du Président. Ce n'est pas ce qui a été dit chez le Premier Ministre ».

Escorter les génocidaires pour poursuivre la « résistance »

Et mes compagnons d'armes vont recevoir ces ordres complètement éfarants d'escorter les génocidaires jusqu'à la frontière pour qu'ils s'installent dans les camps de réfugiés au Zaïre, d'où ils pourront continuer à nuire.

Pour ceux qui hésitent encore sur le rôle joué de fait par l'opération Turquoise, il faut s'arrêter quelques instants à cette note de la DRM (Direction du renseignement militaire français) du 18 juillet 1994, qui précise que « le gouvernement intérimaire réfugié à Cyangugu semble avoir choisi de se replier vers le Zaïre avec le reste des FAR et leur armement afin d'y poursuivre la résistance hutue au nouveau régime mis en place à Kigali ».

Voilà ce que nos décideurs français nous ont demandé de soutenir et de réarmer, pour poursuivre la résistance hutu contre le nouveau régime.

Les génocidaires restants s'étaient repliés à l'abri de Turquoise

Alors, frappé d'amnésie, Lafourcade ne se souvient plus que de « deux personnes isolées et sans influence » qui seraient passées en coup de vent par la zone Turquoise ! Il fait peut-être allusion aux deux membres de ce gouvernement que la France a laissé complaisamment être évacués par hélicoptère depuis cette zone, sans doute pour rendre service : il s'agissait simplement du Premier ministre et de son ministre de la Défense. . .

Intéressons-nous « simplement » au Premier ministre, Jean Kambanda, qui

sera « simplement » condamné à perpétuité par le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) pour son rôle clef dans le génocide des Tutsi, et que l'armée française a laissé se « réfugier » au Zaïre... Celui-ci déclara devant le TPIR que « l'Etat-major [des forces gouvernementales] avait déjà franchi la frontière à Goma dans les jours précédents tandis que les militaires restants s'étaient repliés à l'abri de Turquoise ».

A l'abri de Turquoise, voilà une conséquence de cette opération humanitaire résumée de manière claire par un de ces principaux protagonistes, ou plutôt bénéficiaires. Peut-être serait-il temps de redéfinir en France ce qu'est une opération humanitaire et peut-être aussi d'ouvrir les archives sur le Rwanda plutôt que de nous contenter de déclarations qui sont plus consternantes que rassurantes ?

Pour rappel, le témoignage de la réaction atterrée du chef de détachement concerné par l'application de ces ordres :

Extrait de Rwanda, la fin silence, les Belles Lettres, collection Mémoires de guerre, Paris, 2018.

« Je termine seul mon frugal repas lorsque Garoh vient s'asseoir à côté de moi, en silence. D'un air las, avec une voix étrangement basse, un peu comme s'il se parlait à lui-même, le commandant du groupement sud me

dit son trouble. Je pense d'abord qu'il s'agit de l'incident avec les forces spéciales ou l'accrochage des troupes de marine, mais je comprends rapidement que le sujet est autre : Garoh a dû accueillir aujourd'hui encore des membres du gouvernement rwandais en déroute, qui utilisent la zone humanitaire sûre pour protéger leur fuite vers le Zaïre. Certes, il est convaincu que ce n'est pas notre rôle de rendre justice, mais escorter poliment des décideurs qui ont de terribles responsabilités dans les massacres et « du sang jusqu'au cou », le tourmente. Il aurait pu les arrêter, il aurait même pu les neutraliser, mais ses ordres ne lui laissaient pas le choix. Il sait qu'il en verra d'autres, cependant il ne peut s'empêcher de se questionner sur cette mission et sur ces criminels que nous protégeons de fait. Je crois qu'il a déjà peur qu'un jour on ne le lui reproche. »

La responsabilité de ces personnalités rwandaises dans le génocide des Tutsi était connue des autorités françaises.

Comme la France avait signé la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et qu'elle disposait, par l'article VII de la chartre des Nations unies, du droit d'utiliser la force, ces décideurs français avaient le devoir de faire arrêter ces génocidaires. Ils les ont protégés.